

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 30/01/2015

Date de révision: 03/11/2015

:

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : GRAISSE A TRAIRE

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERLAC
8, rue de la Kaltau
67150 Hindisheim
T +33 - 388 - 59 00 25 - F +33 - 388 - 59 00 29
f.goeldlin@interlac.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Afficher les informations CLP + la classification DPD dans la section 2.1

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile minérale blanche (pétrole) Visc cin.22.5 mm ² /s;	(n° CAS) 8042-47-5 (Numéro CE) 232-455-8 (N° REACH) 01-2119487078-27	<= 50	Non classé
paraffine, cire substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 8002-74-2 (Numéro CE) 232-315-6	<= 15	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après ingestion : Par absorption ou vomissement du produit à l'état fondu, danger de pénétration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- moyen(s) d'extinction approprié(s) : Mousse. Eau pulvérisée. poudre, dioxyde de carbone(CO₂), sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : produits combustibles.
- Danger d'explosion : Sans objet.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Les épandages peuvent être glissants.

6.1.1. Pour les non-sécouristes

- Équipement de protection : gants en caoutchouc polychloroprène ou nitrile.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Aucun(e).
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir à l'écart de sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF. Protéger contre le gel.
- Interdictions de stockage en commun : Garder à l'écart de nourriture et boissons.
- Lieu de stockage : Conserver à température ambiante normale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

paraffine, cire (8002-74-2)		
France	Local name	Paraffine (cire de), fumée
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection des mains : Gants de caoutchouc. Caoutchouc néoprène (HNBR). Caoutchouc nitrile (NBR)
- Protection oculaire : Le port de lunette est recommandé si il y a un risque de projection
- Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte. Légèrement translucide.
Couleur	: blanc.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: >= 70 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: <= -30
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 0,86 20 °C
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 25000 - 50000 Pa.s
Propriétés explosives	: sans objet.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Haute température.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

paraffine, cire (8002-74-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3600 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

paraffine, cire (8002-74-2)

CL50 poissons 1	> 1000 mg/l (96 hours; PISCES)
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l (96 hours)

12.2. Persistance et dégradabilité

paraffine, cire (8002-74-2)

Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable. test: 81 %, OECD 302B Zahn- Well . Selon la littérature: dégradable dans le sol.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
------------------------------	--

paraffine, cire (8002-74-2)

Log Pow	> 6 (calc.)
---------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

paraffine, cire (8002-74-2)

Tension de surface	0,031 N/m (54 °C)
--------------------	-------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Indications complémentaires	: Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
code EURAL	: 12 01 12* - déchets de cires et graisses

EUTRA GRAISSE A TRAIRE TRAYBAIN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH::

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques

FDS (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit